



Union Fédérale Equipement / CFDT
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE Cedex
tél : 01.40.81.24.00 - fax 01.40.81.24.05
e-mail : CFDT.SYNDICAT@i-carre.net
site de l'UFE : www.ufe-cfdt.org

Compte rendu CFDT réunion du 18 octobre 2005

Echanges DGPA - CFDT sur les ratios promus sur promouvables

Réunion bilatérale DGPA / CFDT

DGPA : Mesdames Dufourmantelle - Bourguine,
Messieurs Cazottes – DeFrance - Mortelecq - Lanus

Pour la CFDT : Evelyne POREE - Hubert LEBRETON – Patrick BERGER

En préambule Monsieur Cazottes nous informe du processus de "concertation" mis en place par la DGPA :

L'administration reçoit toutes les organisations syndicales représentées au CTPM, puis il y aura une réunion plénière présidée par Mme Jacquot présentant les taux qui seront dans l'arrêté ministériel publié avant la fin de l'année.

Le 1^{er} septembre 2005 est sorti le décret relatif à l'avancement de grade fixé par un taux de promotion dans les corps des administrations de l'Etat.

A partir du 1^{er} janvier 2006 sera mis en place une nouvelle manière de calculer le nombre de promotions. Ce calcul concerne tous les personnels titulaires (les non titulaires ne sont pas concernés). Les taux qui nous ont été présentés ont été établis sur la moyenne des 5 dernières années, ils sont provisoires pour l'instant.

Les CAP de promotions 2006 prévues à l'automne ne seront pas déplacées, si l'arrêté ministériel n'est pas sorti, il sera fait usage de listes complémentaires.

Interventions CFDT

Quel calendrier pour ce nouveau décret et y aura t-il une consultation du CTPM, que nous demandons.

Déception sur le contenu, déception sur les délais et les efforts consentis pour améliorer et sortir d'une conception étriquée du dialogue social. La mise à disposition par porteur spécial le 13 octobre pour une réunion le 18 ne permet pas de consulter les militants concernés en charge de représenter les personnels dans les différentes CAP ; Pourquoi ce refus de mise à disposition électronique ? (en réponse pas d'explication si ce n'est que les documents contiennent les calculs intermédiaires)

Le ratio pro/pro est important mais tout aussi important est le schéma des emplois et recrutement en cours d'établissement et que nous aimerions bien connaître.

Ensuite l'importance du déroulement de carrière par avancement de grade devient de plus en plus important que les déroulements de carrière sur un seul grade deviennent indigents.

Pour nous, nous l'avons dit et répété tout ratio inférieur à 20 % est un mauvais ratio

Quelle vision des carrières de ses personnels a l'administration ? Pour la CFDT tout agent entré en pied de corps devrait atteindre le dernier indice de son corps. Cette revendication suppose d'étudier les conditions de promotions, les durées de carrière et au final le taux qui permet à chaque stade d'atteindre l'objectif initial. Quelle prise en compte des différentes conditions de promotion et de perspectives : par exemple un SA promu classe supérieure est reclassé à indice égal alors qu'un TSE est reclassé avec un gain indiciaire plus important et que l'échelonnement indiciaire de son grade est plus intéressant alors que pour un SA, seul le dernier échelon du grade d'avancement (classe supérieure ou classe exceptionnelle) donne un intérêt à la promotion. Il faut donc pouvoir dans la durée de carrière restant atteindre ce dernier indice sinon l'intérêt de la promotion tient seulement de la reconnaissance.

La CFDT a dénoncé le fait que les plus mauvais taux sont sur corps de la filière administrative ou ceux qui lui sont attachés. C'est aussi la filière la plus féminisée comme par hasard, faut-il voir une relation de cause à effet !

Nous insistons sur le fait qu'une moyenne recouvre des bonnes et moins bonnes années. Notre préférence serait d'un alignement sur la meilleure année constatée surtout qu'il s'agit d'un plafond indépassable dont la certitude de l'atteindre n'est pas écrite et dépendra étroitement de la masse salariale des priorités inscrites dans le schéma des emplois et recrutement.

Nous avons donc demandé l'alignement de la filière administrative sur la filière technique dès lors qu'elle est plus favorable. Alignement des corps calqués sur la filière administrative sur cette première revendication.

Pour les attachés il faut améliorer l'offre de cadre A+ aux services et donc il faut un ratio plus fort afin de rééquilibrer au profit de la filière administrative.

Il faut pour les petits effectifs des études particulières. Il y a des corps sans changement de fonction. Pour ces derniers comme par exemple les IPCSR voire les CED il n'y a pas de raison de ne pas faire avancer plus vite les choses.

Il faut augmenter fortement le taux des CEEP et pourquoi pas appliquer celui des AES à la filière ouvrière et de service.

Vous trouverez ci joint les propositions de l'administration, auxquelles nous avons ajouté celle de la CFDT.

Réponses de administration :

- Comme d'habitude l'administration nous a écouté, a bien compris nos demandes et particulièrement celle de l'alignement sur le meilleur taux de la catégorie concernée (ex administratif / technique) et qu'il n'y a pas eu de fin de non recevoir.
- elle nous renvoie à la prochaine réunion plénière.
- Le calendrier doit être opérationnel au 1^{er} janvier 2006 et si possible pour les CAP de promotions de la fin d'année 2005.
- Le passage en CTPM n'est pas obligatoire.
- Toute mesure d'amélioration s'inscrira dans le volume des mesures catégorielles d'un montant de 22 millions d'Euros présenté par le ministre lors du CTPM